



Note
Novembre 2015

Cadre d'action Education 2030 Le rôle de la société civile

Dans ce document, nous présentons des extraits du Cadre d'action d'Éducation 2030 adopté le 4 novembre 2015 qui fait suite au programme de l'Éducation pour tous (EPT). Ce cadre d'action *propose des modalités de mise en œuvre, de coordination, de financement et de suivi du programme Éducation 2030, afin d'assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.*¹

La société civile apparaît dans le document comme étant l'un des groupes qui l'adoptent, ce qui est relativement nouveau et qui implicitement reconnaît un partage de responsabilités et de pouvoir entre l'Etat et la société civile. Le cadre d'action affirme ainsi: *Nous, ministres, chefs et membres de délégations, chefs d'institutions et hauts responsables d'organisations multilatérales et bilatérales, représentants de la société civile, de la profession enseignante, des jeunes et du secteur privé, nous sommes réunis en mai 2015 à l'invitation de la Directrice générale de l'UNESCO, à Incheon, en République de Corée, à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation 2015 (WEF 2015).*²

Le document reconnaît le rôle des ONG dans la conception du cadre Education 2030: *Éducation 2030 est l'expression des consultations thématiques sur l'éducation post-2015 organisées en 2012 et 2013 par l'UNESCO et l'UNICEF, la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous de Mascate, Oman, en mai 2014, les consultations des organisations non gouvernementales (ONG), les cinq*

¹ Education 2030. Déclaration d'Incheon et Cadre d'action : Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, 2015 pp. 1-2.

² *Ibid.*, p. vii.

conférences ministérielles régionales organisées par l'UNESCO en 2014 et 2015, et la Réunion E-9 d'Islamabad en 2014.³

Après avoir mentionné les instruments internationaux sur le droit à l'éducation, il est noté, dans le premier chapitre intitulé "Vision, logique, principes", que la société civile a un rôle important à jouer pour mettre en oeuvre le droit à l'éducation: *l'éducation est un **bien public**, dont l'État est le garant. L'éducation est une cause commune qui implique que la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques soient un processus inclusif. La société civile, les enseignants, le secteur privé, les communautés, les familles, les jeunes et les enfants ont tous un rôle important à jouer dans l'exercice du droit à une éducation de qualité. L'État a un rôle essentiel à jouer dans la définition et le respect des normes.*⁴

Dans le deuxième chapitre "Objectif, approches stratégiques, cibles et indicateurs", le Cadre assigne à la société civile un rôle important dans les situations d'urgence:

*La capacité des gouvernements et de la **société civile** pour la réduction des risques de catastrophes, l'éducation à la paix, l'adaptation aux changements climatiques et la préparation aux situations d'urgence devrait être renforcée à tous les niveaux pour assurer l'atténuation des risques et le maintien de l'éducation pendant toutes les phases, de la réponse d'urgence au relèvement.*⁵

2

La stratégie indicative de la cible 4.6 du document, qui détermine que "d'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion substantielle d'adultes, hommes et femmes, atteignent un niveau de compétence en lecture, écriture et calcul"⁶, insiste sur le partenariat avec la société civile dans la généralisation de l'alphabétisation.

- *Instaurer une approche sectorielle et multisectorielle dans l'élaboration des politiques et des plans d'alphabétisation, ainsi que des budgets correspondants, en renforçant la collaboration et la coordination entre les ministères pertinents, notamment ceux de l'éducation, de la santé, des affaires sociales, du travail, de l'industrie et de l'agriculture, ainsi qu'avec la **société civile**, le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, et favoriser une fourniture décentralisée en pratique.*
- *Généraliser les programmes efficaces d'alphabétisation et de renforcement des compétences pour les adultes, en impliquant des partenaires tels que la **société civile**, et en profitant de sa riche expérience et de ses **bonnes pratiques**.*⁷

³ *Idem*, p. 1.

⁴ *Ibid.*, p. 5.

⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁶ *Ibid.*, p. 17.

⁷ *Ibid.*, p. 18.

En ce qui concerne la cible 4.7, qui met l'accent sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et au développement durable (EDD), voici d'autres stratégies qui incluent la société civile:

*Promouvoir une approche interdisciplinaire et, si nécessaire, **multipartenaires**, pour intégrer l'EDD et l'ECM à tous les niveaux et à toutes les formes éducatives, y compris par l'éducation et la formation aux droits humains, pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence.*⁸

Le troisième et dernier chapitre du cadre énumère des contributions spécifiques de la société civile à Education 2030, soulignant l'importance de l'impliquer à tous les stades, de la planification à l'évaluation:

*Les organisations de la **société civile** (OSC), notamment les coalitions et les réseaux diversifiés et représentatifs, jouent aussi un rôle essentiel. Elles doivent être engagées et impliquées à tous les stades, depuis la planification jusqu'au suivi et à l'évaluation, et leur participation doit être institutionnalisée et garantie. Les OSC peuvent :*

3

- *encourager la mobilisation sociale et sensibiliser le public, en permettant aux citoyens (notamment ceux qui font face à la discrimination) de faire entendre leur voix au stade de l'élaboration des politiques ;*
- *concevoir des approches innovantes et complémentaires qui permettent de faire progresser le respect du droit à l'éducation, notamment pour les groupes les plus marginalisés ;*
- *collecter et partager les données issues de la pratique, des évaluations citoyennes et de la recherche pour nourrir une concertation structurée, en tenant les gouvernements responsables de la mise en œuvre, en assurant le suivi des progrès réalisés, en menant des activités de sensibilisation fondées sur des éléments probants, en passant au crible les dépenses et en veillant à ce que la gouvernance et la budgétisation dans le domaine de l'éducation soient transparentes.*⁹

Les ONG doivent également être parties prenantes à la coordination d'Education 2030. Ainsi il est prévu que deux représentants d'ONG en rotation feront partie du Comité directeur Education 2030:

*Le mécanisme mondial de coordination d'Éducation 2030, dans le cadre plus large de l'architecture de l'Agenda 2030 pour le développement durable, est constitué de l'intégralité des structures et des processus pertinents, en particulier le Comité directeur Éducation 2030, les Réunions mondiales sur l'éducation (GEM), les réunions régionales et la Consultation collective des **ONG** sur l'Éducation pour tous (CCONG). Le mécanisme de coordination fera l'objet d'un examen par le biais des GEM, et il sera adapté en fonction des besoins.*¹⁰

⁸ *Ibid.*, p. 20.

⁹ *Ibid.*, p. 25.

¹⁰ *Ibid.*, p. 28.

Afin d'assurer une coordination forte au niveau mondial, l'UNESCO constituera un Comité directeur Éducation 2030 (CD Éducation 2030) multipartite, qui travaillera dans le cadre de l'architecture plus vaste de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le CD Éducation 2030 appuiera l'action des États membres et des partenaires vers la réalisation de l'agenda Éducation 2030.(...)

Le CD Éducation 2030 sera composé :

- *d'États membres, qui auront la majorité, avec trois représentants d'États membres pour chacun des six groupes régionaux, et un représentant des pays de E-9 en rotation,*
- *de l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale, chacune disposant d'un siège permanent, et d'un représentant des autres agences coorganisatrices (PNUD, UNFPA, HCR, ONU-Femmes), en rotation,*
- *d'un représentant de PME,*
- *de deux représentants des ONG, en rotation,*
- *d'un représentant des organisations d'enseignants,*
- *d'un représentant de l'OCDE, en raison de son statut d'organisation de coopération internationale et de son rôle dans l'architecture de l'aide au niveau mondial, liée à l'aide publique au développement (APD),*
- *d'un représentant d'organisations régionales de chacune des six régions, qui sera choisi par la région, avec une option de représentation tournante. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le représentant sera issu de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture.*

4

*L'UNESCO continuera de faciliter le dialogue, la réflexion et le partenariat avec les **ONG** spécialisées et la **société civile**, y compris le CCONG, essentiels au mécanisme de coordination mondiale, capitalisant sur l'expérience accumulée et prenant en compte les ambitions élargies du nouvel agenda.¹¹*

¹¹ *Ibid.*, p. 29.